



La vérité sort des droits de l'enfant



Mieux faire appliquer la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), c'est d'abord mieux la faire connaître. Du monde politique et des institutions, sans doute. Mais aussi, et peut-être avant tout, des publics auxquels elle s'adresse en priorité : les enfants, les jeunes, c'est-à-dire, en Fédération Wallonie-Bruxelles, tous ceux qui sont âgés de moins de dix-huit ans.

Chez nous, c'est le Délégué général aux droits de l'enfant qui est le garant de l'application de la CIDE, qui fête ses vingt-cinq ans en 2014. Pour célébrer cet anniversaire, l'idée a germé de créer un nouvel outil de sensibilisation à la Convention destiné aux plus jeunes. De la collaboration avec Alexandra Ghyoot est né l'ouvrage *La vérité sort des droits de l'enfant* qui permet de plonger au cœur des principes et des valeurs défendus dans le texte de la CIDE par le biais de dictons et de proverbes célèbres redéfinis et illustrés par des enfants.

Car les droits de l'enfant sont partout : au coin de la rue et au bout du monde, à la maison et à l'école, dans notre assiette ou à l'hôpital, sur l'écran de mon ordinateur ou de mon téléphone, dans les livres ou dans la vie, sur un terrain de football ou dans une ludothèque et même dans la sagesse populaire... L'important, c'est que les enfants puissent les voir comme des amis pour grandir et les adultes comme des alliés en éducation. C'est à cela que doit servir ce livre : à mieux comprendre et apprivoiser les droits de l'enfant pour apprendre sur soi et les autres tout en s'amusant.

Bonne lecture et bon amusement!

Bernard De Vos Délégué général aux droits de l'enfant







Ce projet a été réalisé à l'initiative du Délégué général aux droits de l'enfant.

Ce livre se veut ludique, amusant et instructif. Il nous invite à découvrir quels sont les droits des enfants au travers de leur regard. La matière qui compose cet ouvrage est le résultat d'un travail participatif au long cours avec des enfants de quatrième et de cinquième primaire, réalisé dans trois écoles d'horizons socioculturels différents en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les enfants et leur parole sont au centre du propos. Chaque élève de chaque classe a pu exprimer longuement ses opinions en répondant à des questions liées à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Nous leur avons demandé d'illustrer, avec les images qui leur passaient par la tête, des citations, des dictons, des proverbes préalablement choisis en rapport avec différents articles de la Convention des Nations unies.

Leurs témoignages spontanés offrent une vision pure et riche de sens quant à la manière dont ils vivent leurs droits.

Des dizaines d'heures d'échanges et de dialogue, de questions et réponses, d'avis partagés, composent cet éclairage édifiant et vivifiant.

Le livre que vous allez découvrir est donc directement construit sur les définitions et les dessins des enfants, que nous avons ensuite minutieusement réorganisés et retrayaillés.



Les auteurs ont pris le parti délibéré de ne pas retoucher ou corriger l'orthographe des enfants qui illustrent cet ouvrage pour ne pas trahir leur participation ou leur travail et permettre une lecture critique avec les différents publics qui utiliseront cet outil.



des disits des enlants tu riève des chose cool tu soute, tu couver, tu danses tu chanter tu rigoles ovec les copin (e) tu bouge comme une dinque tu dis des blague tu fête des choses cool comme cornaval lu li dégise avec plein de dégisement un enfant doit avoir une é cole et travaile. De mouvoire.

Stree Mes GHYOOT ste on a april se que c'était les droit de l'enfant, elle nous a & exemple " Nanger à sa faim. - woverbes Une madame extruenue mous expliquer ce que c'était les droit Bruxelle, le 6/1/15 de l'enfant, on pout manger, boire, dormir, avoir de l'amoud Home GHY00 + est une madame avair des parents etc... gentil qui fait tait pour Elle est aussi venue mous apprendre les proverles. apprendre aux onfantisceure quelle c'est elle parle des Droit my air learning armer. des enfant "les esquesion est elle s'en Fi che des devain C'était tres charette! elle slit que tous sant beau est elle s'en Fiche de l'écriture des enfants c'est pourson que elle est très gentil avec les vivre d'amsuret d'eau france ?

Your le jeu ... découvre le proverbe caché

AVOIR LA LIBERTÉ SANS RÈGLE.

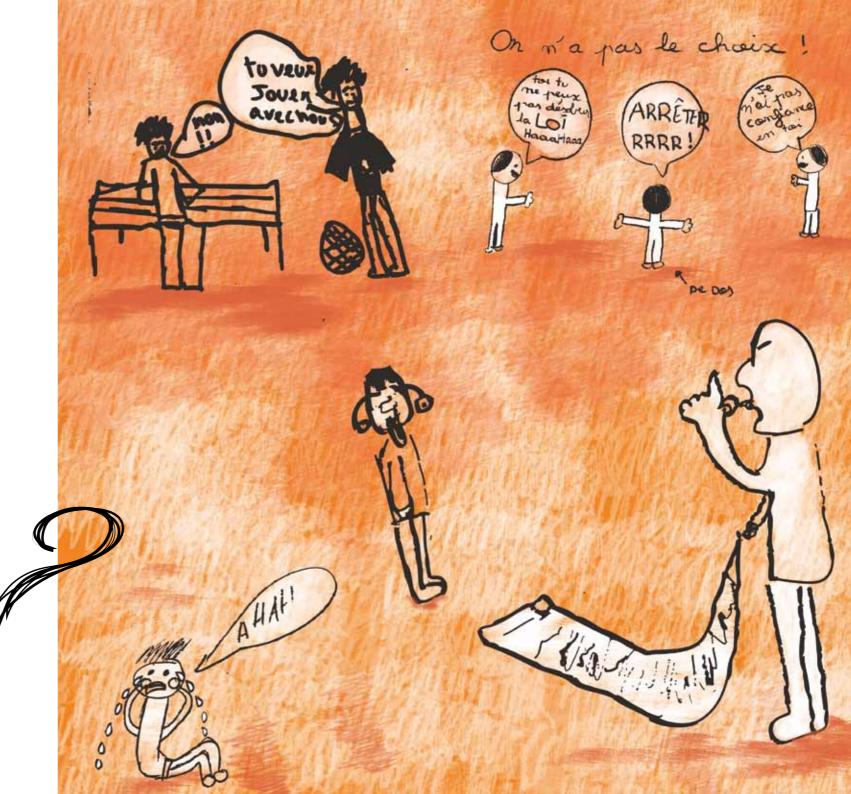
T'ars pars de fierté ou quoi? Des bois, on n'a pas le choix!

> le pas croire en soi, ni en personne ne pas respecter les lois.

Je ne crois pas en Dieu.

je passe : Rouge

cest grave



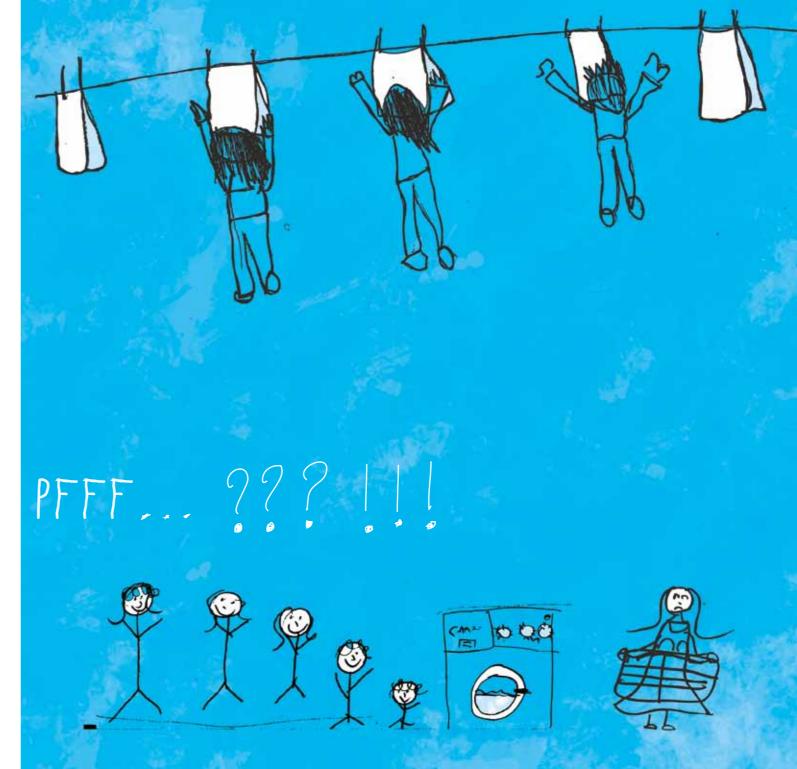
M'avoir ni foi, ni loi (Réf: Art. 14 et 40)

ter's teellimat are sense students ser no broup ter's

Il ne faut jamais laver son linge hors de la famille! Fa fait tack!

Laver ses enfants sales en famille!
ensemble, sa va plus vite!

POURQUOI C'EST TOUJOURS MAMAN Hoimer s'entraider!





Den sa meut dire qu'aucun jouet ne suffit à l'enfant

il y a plus d'enfants que de trésors.

C'est comme les pirates qui trouvent un trésor

et ils disent: «un enfant, sa serait mieux!»



Aucun trésor ne surpasse l'enfant (Réf: Art. 3 et 5)



Sa vie n'a pas été qu'un chemin de roses (Réf: Art. 3 et 6)

er a a por tenjenso como ser mão chanto move que mé mome the man onto again for a subject to absorber to be

Ajeir des emissaulles dans la vie

La vien a pas été comme dans ses réves!

ma mère mia dit que la vie, c'est difficile parfois!

Elle a mouran en mont assault de rain de material

Jet ai pas bourous some mais il statt output





CA VEUT DRE QUE LE NOM EST MOCHE

Je prends mon nom et je le mets dehors et il va coucher avec les autres!

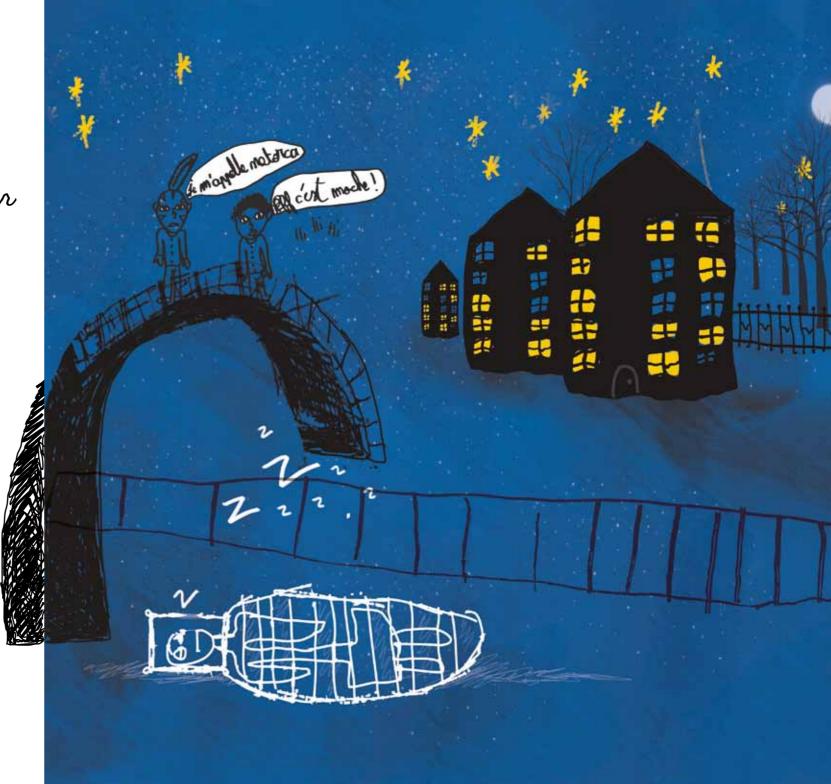
c'est les majours qui dorment déhous!

Une personne qui est palline et qui dont de hons ou dans une tente ou sur un banc.



un

Un nom à coucher dehors (Réf: Art. 6, 7 et 27)





Quand on fait l'amour, il paraît qu'on a soif!

Cest quand je vois mes parents à deux

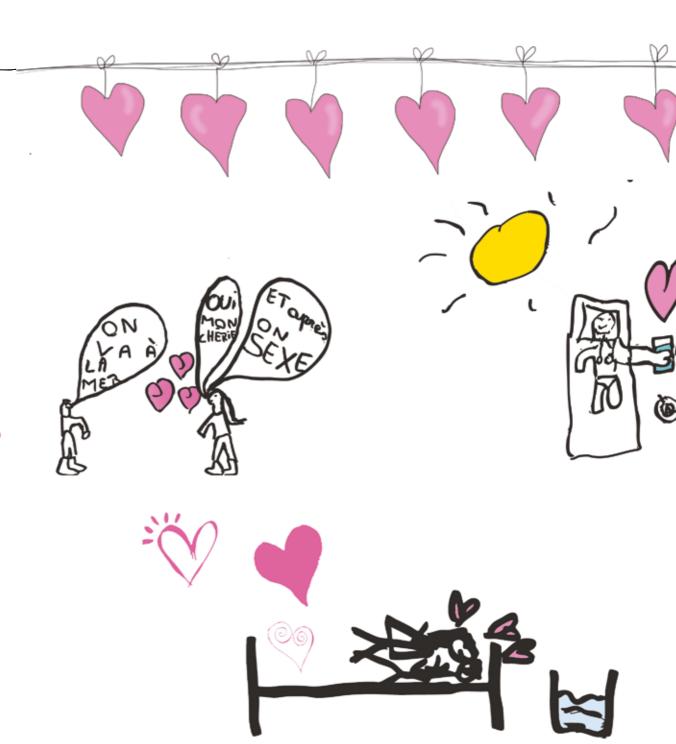
ous la douche!!!

Pouvoir boire et aimer les choses.

L'amour, c'est bien pour les gens qui sont amoureux.









al est noir et africain, il ne peut pas venir dans mon équipe! c'est lête ca! même si on est tous différents, on peut aimer les africains ou les italiens et on peut devenir anis quand nême! Mais il ne faut pas s'en vanter!!! C'est para parce que tu prends un parapluie que tu peux changer ta nationalité! angles routes les nationalités ont leurs différences et c'est ca qu'est bien! La nationalité, on la garde et parfois le parapluie, on le laisse! PARAPLUISA VENDRE _ 'est évident! tu prends une nationalité quand les né et un parapluie quand il pleut! On ne prend pas une nationalité comme on prend un parapluie (Réf: Art. 2 et 7)

africain espagnol français maraceune brançais anglas polonais I alien J'en m'ai ottespe ba veut dire que tu comprends des choses maman dit souvent que papa sait pas lire entre les lignes!

LIRE UNE BD

Faire une histoire dans mon cahier.

lire avec des lunettes ou lire pas très lien et être un peu endormie.



Ca veut dire que tu lis <u>ultra mal!</u>

Sa veut dire être voyant! avec une boule de cristal

Lire entre les lignes (Réf: Art. 17 et 28)







AVOIR DROIT A LA PAROLE

Ca ment dire que ta maman te dit de faire des choses alors que tu lis un linre et que tu rates ton chapitre parce que tu as l'ordre de ta maman! Et elle dit qu'elle aussi elle a droit au chapitre!

Il peut lire un livre si il peut lire un chapitre.





of ai emoie d'ête un tigre.





















Cauthier

Dieu t'aide si tu pries pour toi-même.



SI J'APPRENDS DIEU VA M'AIDER.

Si tu ne sais pas faire guelque chose, tu nos essayer et tu nos comprendre

Le voudrais que dieu m'aide en français un tout petit peu!

de veux que Dieu m'aide:

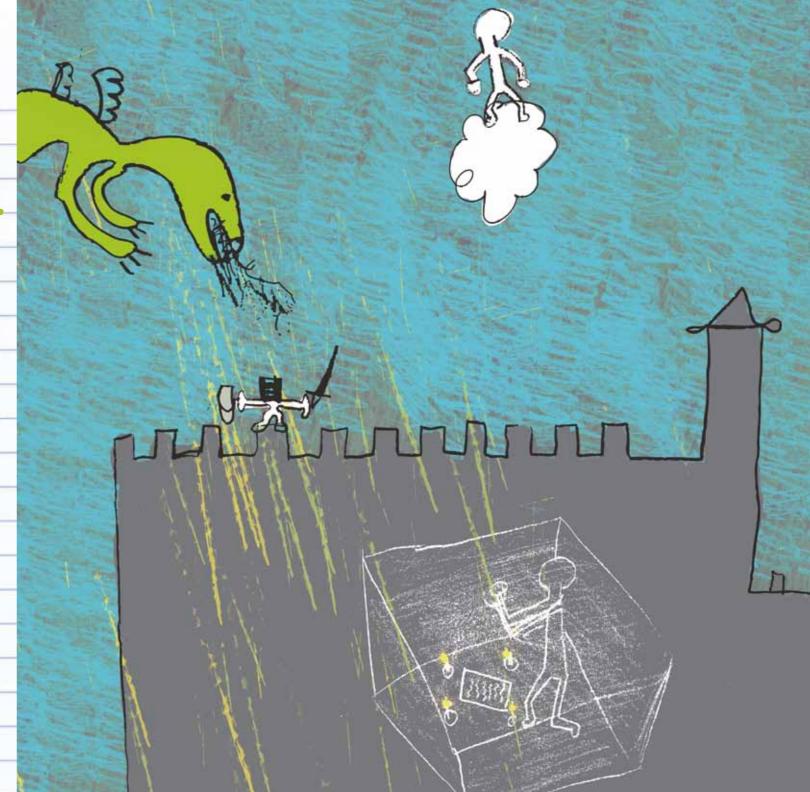
réussir tout et aider les madames agées.







Aide-toi et le ciel t'aidera (Réf: Art. 5, 14 et 19)

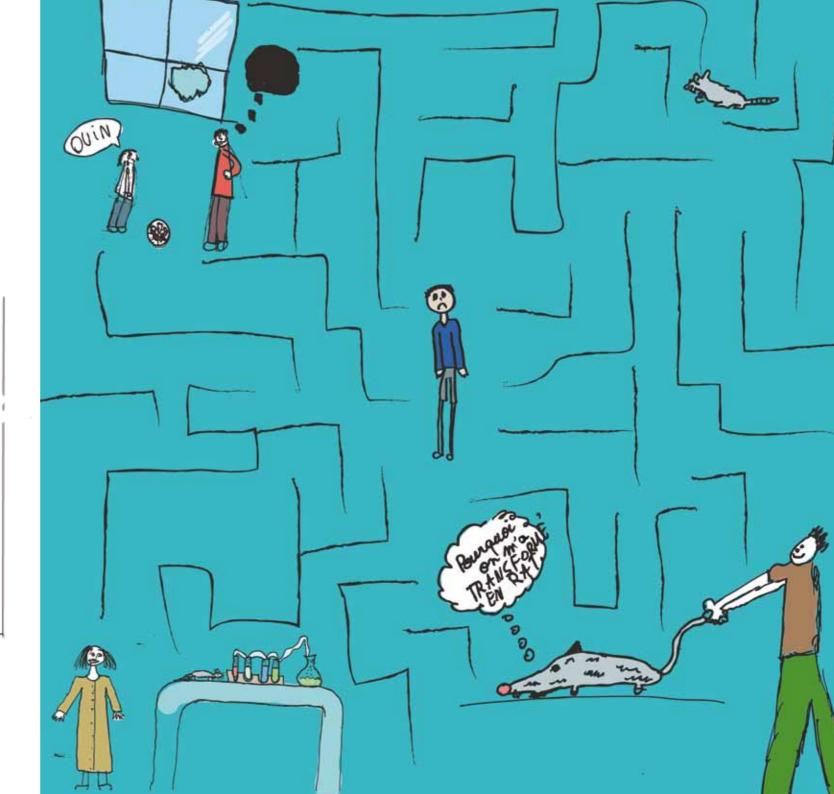


c'est être pait et moche comme un rot

N'AVOR AUCUNE SORTIE

c'est quandton père il te voit et que t'es en tain de faire une lépése! ca craint!







VOULOR TOUT CHOIR Py il a quand même plus rien à dire!

Le voi qui danse.



Il est malin le roi! tout ce qu'il veut il le met dans la loi!

RESPECT MAN! RESPECT DE LA LO!! C'EST POUR TON BIEN

Il neut la loi du peuple! Comme moi, je suis socialiste comme Papa et Maman! Un peu royaliste aussi...

C'est la police qui fait la loi!?



Ce que veut le roi le veut la loi (Réf: Art. 4 et 40)



L'humanité, c'est le monde, et nous et moi... c'est notre vie!

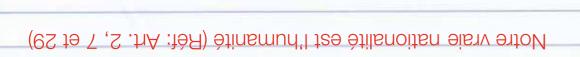
C EST QUAND TOUT LE MONDE EST HUMAN ET PAS MARTEN

tous les pays du monde forment une seule nationalite

C'est aussi des pauvres, des sans-abri, ...

LES HOMMES SONT LA PLANETE.









Si quelqu'un te déteste tu ne seras pas gentill



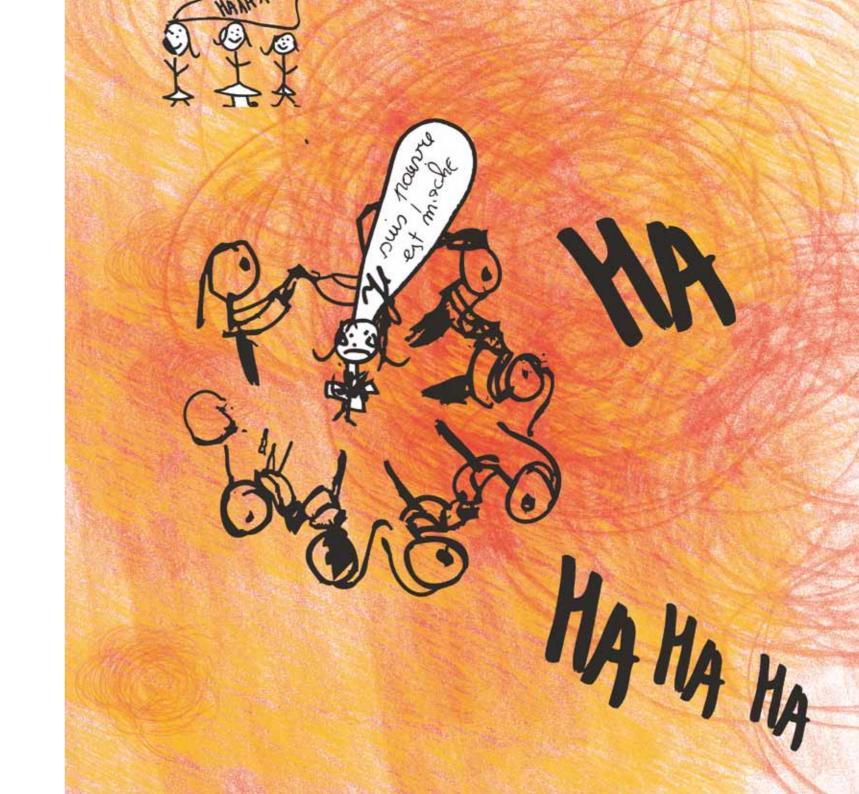
Ca fait un adulte moche et méchant!

C'est quand quelqu'un crie sur toi, tu ne seras presque jamais avec lui.



je ne serai jamais belle comme la peste numéro 1

Enfant hai ne sera jamais beau (Réf: Art. 23, 24 et 30)



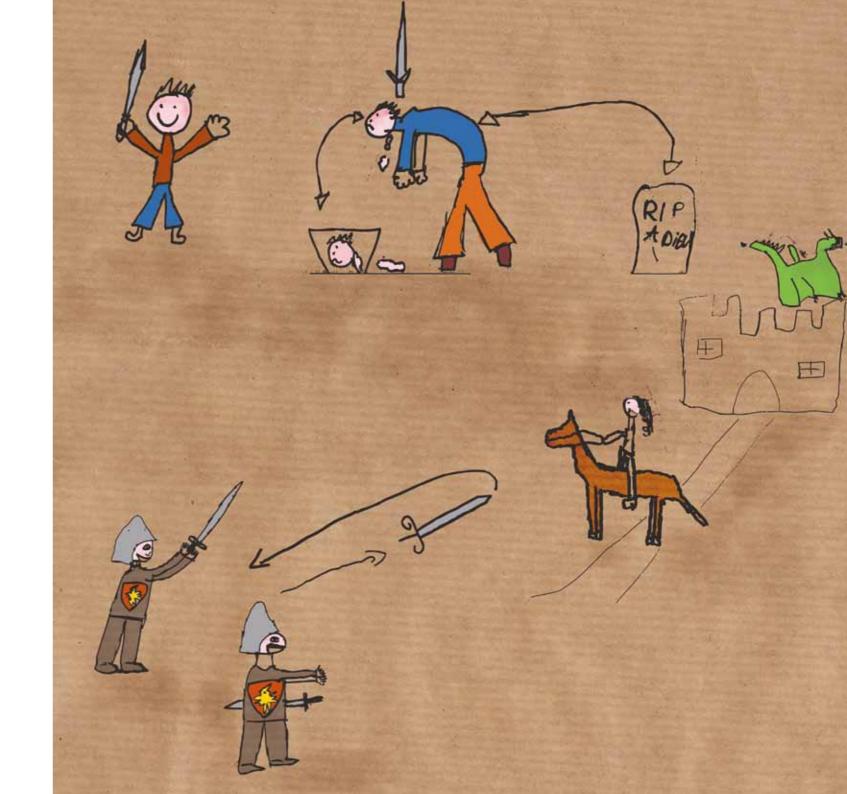


Il ne faut pars prendre trap de risques car sa peut nours tuer.

Pas savoir se servir de quelque chose

MOURIR CONTRE L'ÉPÉE.

Quelqu'un qui dit quelque chose a quelqu'un. d'autre lui répondra avec la même chose, mais pire!



auelaurun aus NE SAIT RIEN FAIRE!

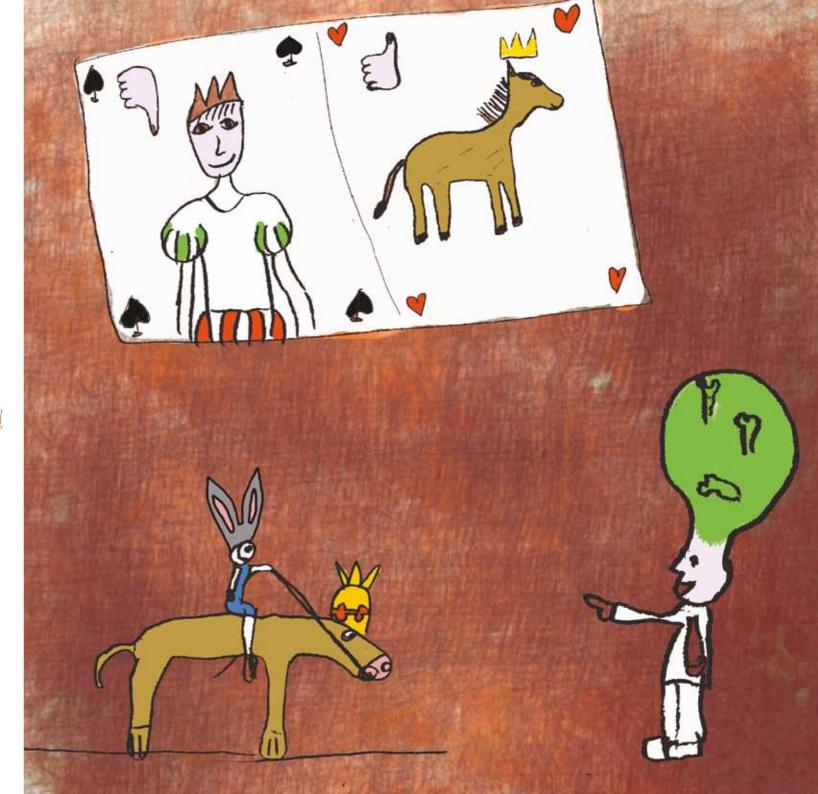
Jl est meilleur en âne que en prince!

ÊTRE BÊTE COMME UN ÂNE

Il est au coin évidemment!

Un prince illettré ne peut pars lire et écrire, alors il se demande ce qu'on lui a écrit, alors il demande à son âne têtu qui est malin comme un singe.





Prince illettré est un âne couronné (Réf: Art. 2, 28 et 29)



Quand on perd, on est matheureux! désolé mais moi je suis heureux dans les deux!

ON PEUT PAS TOUJOURS ÊTRE HEUREUX DANS TOUT.

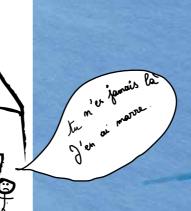
Vout milux tourner la page dans ce cas-là!

Souvent les parents ils veulent pas qu'on parte mais ils veulent bien qu'on joue.



Celui qui gagne beaucoup d'argent en jouant au jeu mais qui n'est pas la pour sa femme quand elle en a besoin!













Heureux au jeu, malheureux en amour (Réf: Art.'31)

Un mendiant pas malade ne pourra pas mourir à cause de son rhume dans la rue mais un roi malade, il ne peut pas sortir de chez lui!



QUELQU'UN DE PAUVRE ET EN BONNE SANTE EST PLUS HEUREUX QUE QUELQU'UN DE RICHE ET SANS AMI

Un mendiant qui reçoit quelques pièces est plus heureux qu'un roi!



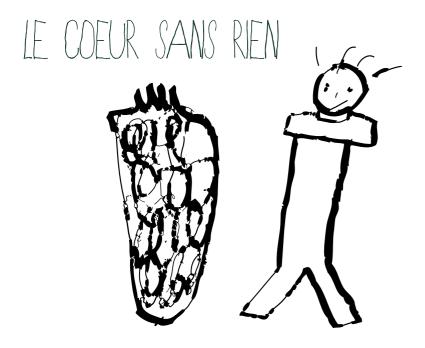
une personne pauvre profite plus de la vie qu'une personne riche car la vie, c'est tout ce qu'elle a!

C'EST PAS L'ARGENT QUI FAIT LA DIFFÉRENCE!

Un mendiant bien portant est plus heureux qu'un roi malade (Réf: Art. 24, 26 et 27)



Un sac vide est mou, alors il ne tient pas debout et nous parce qu'on a faim, on est mal et on est comme ce sac mou mais quand on a bien mangé, on tient debout!





BENÇA SERT À RIEN DE PORTER UN SAC VIDE!

Par exemple, si on aide pas quelqu'un, il se sent vide et il peut pas y arriver!

Sac vide ne tient pas debout (Réf: Art. 3 et 27)



La Convention internationale des droits de l'enfant

Article 1 : Définition de l'enfant

Si tu as moins de 18 ans, tu es un enfant et la convention te concerne (sauf si ton pays t'accorde la majorité plus tôt).

Article 2: Tu as droit à la non-discrimination.

Tous les enfants du monde ont les mêmes droits, même s'ils sont de race, de couleur, de religions différentes. Ton pays doit tout faire pour que tous les enfants soient traités de la même manière

Article 3: Tu as droit au bien-être.

Si les personnes qui t'entourent décident de quelque chose qui se rapporte à toi, elles doivent le faire en tenant compte de ton intérêt. Ton pays doit veiller à te protéger et te soigner si tes parents ne peuvent pas le faire eux-mêmes. Ton pays est responsable des institutions (école, justice...) chargées de t'aider et de te protéger.

Article 4: Tu as droit à l'exercice de tes droits.

Ton pays doit faire le nécessaire pour que les droits de l'enfant soient vraiment respectés.

Article 5: Tu as droit au développement de tes capacités.

Ton pays doit respecter le droit et le devoir de tes parents d'assurer le développement de tes capacités.

Article 6: Tu as droit à la vie et au développement.

Tu as droit à la vie. Ton pays doit te donner les moyens de survivre et d'assurer ton développement.

Article 7: Tu as droit à un nom et une nationalité.

Tu as le droit d'avoir un nom et une nationalité. Tu as le droit de connaître tes parents et d'être élevé par eux. Même si tu es apatride, tu as le droit d'acquérir une nationalité.

Article 8: Tu as droit à la protection de ton identité.

Ton pays doit te protéger et, le cas échéant, t'aider

à conserver ton identité, ta nationalité, ton nom et tes relations familiales.

Article 9: Tu as le droit de vivre avec tes parents.

Tu ne peux pas être séparé de tes parents, sauf dans ton intérêt (si tu es maltraité, si tu es négligé, si tes parents sont séparés).

Tu as le droit de donner ton avis et de participer à toute décision concernant une éventuelle séparation de tes parents. Ils ont aussi le droit de donner leur avis et de participer à une telle décision.

Si tu es séparé de tes deux parents ou de l'un d'eux, tu as le droit de rester en contact avec eux.

Article 10: Tu as le droit à retrouver ta famille.

Tu as le droit de quitter un pays et d'entrer dans un autre pour retrouver tes parents. Tes parents ont le même droit.

Si tu habites dans un autre pays que tes parents, tu as le droit d'avoir des contacts réguliers avec eux. Tu as le droit de les rejoindre.

Article 11: Tu as droit à la liberté de déplacement.

Personne ne peut t'enlever de ton pays ou s'opposer à ton retour dans ton pays. Tu ne peux pas être gardé de force dans un pays étranger par un parent ou une autre personne.

Article 12: Tu as droit à la liberté d'opinion.

Dès que tu en es capable, tu as le droit de donner ton avis sur des choses qui se rapportent à toi et ton pays doit y faire attention.

Article 13: Tu as droit à la liberté d'expression.

Tu as le droit d'exprimer tes idées ; cela signifie que tu peux rechercher, recevoir et donner des informations ou des idées. Il y a cependant des limites à ta liberté d'expression :

- tu dois respecter les droits et la réputation des autres ;
- tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 14 : Tu as droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Tu as le droit de choisir librement ta religion. Tes parents doivent te guider dans l'exercice de ce droit. Tu dois pratiquer ta religion en respectant le droit des autres personnes et en ne les dérangeant pas.

Article 15: Tu as droit à la liberté d'association.

Tu as le droit d'organiser des réunions avec d'autres personnes. Ta liberté de réunion et d'association a des limites :

- tu dois respecter les libertés et les droits des autres;
- tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 16: Tu as le droit à la protection de ta vie privée.

Personne ne peut se mêler de ta façon de vivre ni de celle de ta famille. Ta maison et ta correspondance sont également protégées. Personne ne peut entrer dans ta maison sans raison ni lire ton courrier.

Article 17: Tu as droit à l'information.

Tu as le droit de recevoir une bonne information grâce à la télévision, aux journaux, à la radio... En particulier, cette information élargira ta culture (tes connaissances) et assurera ta santé physique et mentale. Ton pays doit favoriser la distribution et la vente de livres pour enfants et encourager de nouvelles émissions et de nouveaux journaux même dans une autre langue pour les enfants qui appartiennent à une minorité. Tu as le droit d'être protégé contre des informations qui peuvent te faire du mal.

Article 18 : La responsabilité de tes parents

Tes parents sont responsables de ton développement et doivent s'occuper de ton éducation : t'apprendre à parler, à jouer, à choisir une bonne école... Ton pays doit aider tes parents dans cette mission en créant des institutions et des services chargés de veiller à ton bien-être. Si tes parents travaillent, ton pays doit les aider plus particulièrement.

Article 19 : Tu as le droit d'être protégé contre les mauvais traitements.

Ton pays doit te protéger contre toutes les formes de violence et de brutalité physique ou mentale. Il doit te protéger contre l'abandon, la négligence, les mauvais traitements, l'exploitation et la violence sexuelle, que tu sois sous la garde de tes parents ou toute autre personne.

Article 20 : Tu as le droit à une protection même si tu n'as pas de famille.

Si tu n'as plus de famille, ton pays doit te protéger et t'aider. Ton pays t'apportera une protection qui devra tenir compte de ton passé et de ta culture.

Article 21: Tes droits dans le cadre de l'adoption

Si ton pays autorise l'adoption, il doit d'abord penser à l'intérêt de l'enfant qui est adopté. Ton adoption ne peut se faire sans l'accord des personnes qui sont responsables de toi.

Elle peut se faire dans un autre pays que le tien, si c'est la meilleure solution pour toi.

Il doit t'être accordé les mêmes droits que si tu avais été adopté dans ton pays d'origine.

Les personnes qui t'adopteront ne pourront tirer aucun profit matériel (par exemple gagner de l'argent) de cette adoption.

Les pays prendront accord pour que ton adoption se fasse, avec l'accord des autorités, par des organismes compétents.

Article 22 : Les droits de l'enfant réfugié

Si tu as quitté ton pays parce que tu étais en danger, le pays qui t'accueille doit t'aider et te protéger. Tu seras protégé par le droit international (lois communes à tous les pays). Les états et les organisations internationales devront t'aider à retrouver tes parents et ta famille.

Article 23: Les droits de l'enfant handicapé.

Si tu es handicapé mentalement ou physiquement, tu as le droit de recevoir des soins spéciaux, gratuitement si possible. Tu as le droit d'aller dans une école qui est adaptée à ton handicap et qui te permettra de vivre normalement.

Article 24: Tu as droit à la santé et aux services médicaux.

Tu as le droit d'avoir la meilleure santé possible. Ton pays doit tout faire pour t'y aider. Ton pays devra supprimer les pratiques traditionnelles dangereuses pour la santé des enfants (par exemple l'excision des petites filles).

Article 25: Tu as droit à la révision de ton placement.

Si tu es placé qu'elle qu'en soit la raison, tu as le droit qu'on suive l'évolution de ta situation régulièrement.

Article 26: Tu as droit à la sécurité sociale.

Si tes parents ne gagnent pas assez d'argent, ton pays doit les aider pour qu'on puisse te soigner.

Article 27: Tu as droit à un niveau de vie décent.

Tu dois pouvoir te développer normalement sur le plan physique, mental, spirituel, moral et social.

Ce sont d'abord tes parents qui sont responsables de ton développement.

Si nécessaire, ton pays devra aider tes parents ou les personnes responsables de toi. Ils accorderont la priorité à l'alimentation, à l'habillement et au logement.

Ton pays te garantit le droit à la pension alimentaire. Il s'organisera pour t'assurer ce droit, où que tu sois.

Article 28 : Tu as droit à l'éducation.

Tu as le droit d'aller à l'école primaire qui doit être obligatoire et gratuite.

Tu as le droit d'accéder à l'enseignement secondaire. Il doit être gratuit, sinon, des aides doivent t'être accordées:

l'enseignement supérieur t'es également accessible ; tu as le droit à une orientation scolaire et professionnelle ; tout doit être fait pour t'encourager à fréquenter l'école. La discipline scolaire doit respecter tes droits et ta dignité. Les États doivent coopérer (travailler ensemble) pour éliminer l'ignorance et l'analphabétisme (absence d'instruction) dans le monde et pour développer l'accès aux connaissances scientifiques et techniques. Les pays en développement doivent être aidés.

Article 29: Les objectifs de ton éducation

L'école doit te donner la possibilité de développer ta personnalité et tes capacités, t'apprendre à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, te préparer à assumer tes responsabilités dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité et d'amitié entre tous et t'inculquer le respect de l'environnement.

Article 30: Les droits des enfants de minorités ou de populations autochtones

Si tu appartiens à la population d'un pays ou à un groupe minoritaire qui a ses habitudes, sa religion, sa langue, tu as le droit d'avoir tes traditions, de suivre ta religion, de parler ta langue.

Article 31: Tu as droit aux loisirs.

Tu as le droit de te reposer et d'avoir des loisirs, de jouer, de participer à des activités récréatives, culturelles et artistiques.

Article 32: Tu as droit à la protection contre l'exploitation.

Tu ne peux pas être exploité au travail. Ton pays doit te protéger contre tout travail qui mettrait en danger ta santé, ton éducation, ton développement. Il doit décider à partir de quel âge on peut travailler, réglementer les horaires et les conditions de travail, prévoir des punitions pour ceux qui ne respectent pas ces règles.

Article 33: Tu as droit à la protection contre la drogue.

Ton pays doit tout faire pour te protéger contre la drogue.

Article 34: Tu as droit à la protection contre l'exploitation sexuelle.

Tu as le droit d'être protégé contre toutes les formes de violence et d'exploitation sexuelle. (La prostitution, la participation à des productions pornographiques...)

Article 35: Tu as droit à la protection contre la vente.

Tu ne peux être enlevé ou vendu. Aucun commerce d'enfant ne peut être organisé.

Article 36: Tu as le droit à la protection contre les autres formes d'exploitation.

Personne ne peut profiter de toi. Ton pays doit veiller à ce que personne ne profite de toi.

Article 37 : Tu as droit à la protection contre la torture et la privation de liberté.

Tu ne peux pas être torturé ou soumis à une peine cruelle et dégradante. On ne peut pas te mettre en prison à vie, ni te condamner à la peine de mort. Tu ne peux pas être arrêté sans raison. Ta détention (la prison) doit être la dernière solution possible. Elle doit être aussi courte que possible.

Si tu es privé de ta liberté (mis en prison), tu dois être traité humainement et avec le respect de ta dignité d'être humain. Il doit être tenu compte des besoins de ton âge. Tu seras séparé des adultes. Tu auras le droit de rester en contact avec ta famille (sauf cas exceptionnels dans ton intérêt).

Si tu es privé de liberté, tu as droit à diverses formes d'assistance. Tu as le droit de contester les raisons de ton enfermement devant un tribunal. Toutes les décisions qui concernent ta privation de liberté doivent se prendre le plus vite possible.

Article 38 : Tu as droit à la protection en cas de conflits armés (guerres).

Ton pays doit tout faire pour qu'aucun enfant de moins de 15 ans ne participe directement à une guerre, ni ne rentre dans l'armée. Si ton pays est touché par la guerre, ton pays doit tout faire pour te protéger et te soigner.

Article 39: Tu as droit à un traitement approprié.

Ton pays doit t'aider à te réadapter et à te réinsérer socialement (t'aider à retrouver une vie normale), si tu as été victime de négligence, d'exploitation, de sévices, de tortures ou de toute autre forme de traitements cruels.

Article 40: La justice et les droits des mineurs

Si on pense que tu as fait quelque chose de mal ou si tu es coupable d'une mauvaise action, tu as le droit d'avoir un procès juste et d'être défendu par un avocat. Personne ne peut t'accuser de quelque chose que tu as fait et qui n'était pas interdit au moment où tu l'as fait. Tant qu'on ne prouve pas le contraire, tu es considéré comme innocent. Tu dois connaître rapidement ce dont on t'accuse. Personne ne peut t'obliger à t'avouer coupable. Si tu ne comprends pas la langue utilisée, tu peux demander à quelqu'un de t'aider à comprendre ce qui est dit. Ta vie privée doit être respectée à tout moment. Chaque fois que c'est possible, ton pays doit éviter de faire juger des enfants et de les placer en prison.

Article 41: Tu as droit à la protection la plus favorable.

Tu peux bénéficier dans ton pays des législations les plus favorables au niveau de tes droits.

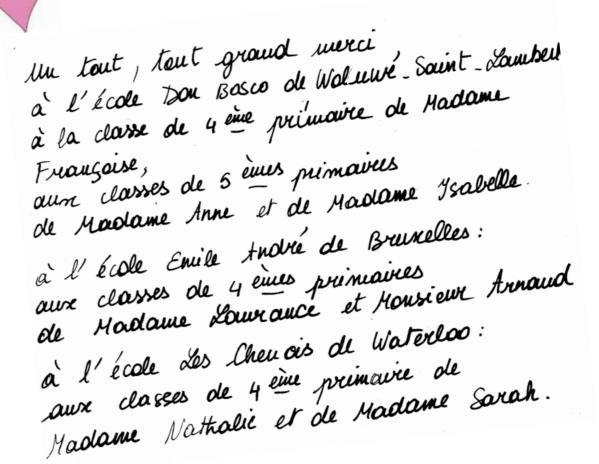
Article 42: La diffusion des droits

Les États doivent faire connaître le texte de cette Convention aussi bien aux adultes qu'aux enfants.

Le texte de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant qui vous est présenté dans cet ouvrage est rédigé en langage accessible aux enfants. Vous pouvez trouver la version originale ainsi que de nombreux autres outils pédagogiques et ludiques d'information ou de sensibilisation aux droits de l'enfant sur le site internet du Délégué général à l'adresse www.dgde.cfwb.be











AUTEURS: ALEXANDRA & LES ENFANTS

CONCEPTION: ALEXANDRA GHYOOT

REALISATION GRAPHIQUE: ESTHER RAPPE & ALEXANDRA

ALEXANDRAGHYOOT@HOTMAIL.COM / ESTHER@STUDIO-ELIXIR.COM

www.racine.be

Inscrivez-vous à notre newsletter et recevez régulièrement des informations sur nos parutions et activités.

Toutes reproductions ou adaptations d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, sont interdites pour tous pays.

© Éditions Racine, 2014 Tour et Taxis, Entrepôt royal 86C, avenue du Port, BP 104A • B - 1000 Bruxelles

D. 2014, 6852. 19 Dépôt légal : juillet 2014 ISBN 978-2-87386-901-4

Imprimé en Slovénie